

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 janvier 2026

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la Convocation : 22/01/2026

Date d'affichage : 22/01/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent - Laure DUCHAMP - David MAGNET - Joël MALIGNIER - Christophe GRANGER - Jean- Michel GAMORE - Nathalie MARECHAL - Céline POIRRIER -

Excusés : Jean- Luc MONTAGNER - Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER - Alexandra CHABANIS- Marylin MOUTET Aurèle SYLVESTRE - Patrice TETARD - Daniel PEYROL

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-02 : Appel à projet pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancien CET de Roucoule- choix de l'entreprise sélectionnée

La commune d'Allan recherche un développeur de projet photovoltaïque sur le site en post-exploitation du Centre d'Enfouissement Technique de Roucoule.

Afin d'obtenir la meilleure offre, la commune d'Allan a lancé une consultation sous forme d'appel à projet le 02 mai 2025.

Cinq entreprises ont manifesté un intérêt dans les délais soumis :

- ALBIOMA
- ELMY
- JP ENVIRONNEMENT
- LUXEL
- MELVAN

Le cahier des charges a été transmis à toutes les entreprises, mais seule l'entreprise MELVAN a présenté une offre complète répondant au cahier des charges.

Le candidat a été reçu par la commission municipale individuellement le 17 novembre 2025 et le 7 janvier 2026. Pour une présentation détaillée.

Monsieur le Maire précise que le projet ne pourra se réaliser que si la commune et l'entreprise s'accordent sur le contenu du bail emphytéotique administratif. A l'issue des négociations et de

la rédaction du bail emphytéotique administratif, Monsieur le Maire sollicitera à nouveau le conseil municipal pour l'autoriser à signer le document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **SELECTIONNE** l'offre de la société MELVAN sise 120, rue Jean Marie Tjibaou 84000 AVIGNON en vue d'élaborer un bail emphytéotique administratif qui reprendra dans ses articles les modalités des accords
- **ACCEPTE** l'accompagnement de Maître Sébastien Plunian, conseil de la commune pour sécuriser cette contractualisation engageante dans la durée
- **CHARGE** Monsieur le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,

Mylène DELORME

Maire



Secrétaire de séance

